COMMUNE DE MACAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Affaire :	Phase :	Échelle :
23-41e	APPROBATION	1/ 5 000º

PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 08 Mars 2022	PROJET DE PROJECTLEGER (SIMPLIFIÉ) mis à disposition du public du 11/05/2026 au 10/06/2026	PLU MODIFIÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 06 Juillet 2026

Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

39 quai Rauzan
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 24 24 78

Email :
contact@agencemetaphore.fr

MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

Numéro	Désignation	Dénominateur
1	Extension du cimetière	Commune
2	Création d'une bassin-tocsin	Commune
3	Extension du cimetière	Commune
4	Création d'un parking pour les écoles	Commune
5	Création d'un parking	Commune
6	Élargissement de la RD 2 de Saint Vivien de Médoc	Département
7	Élargissement de la RD 209 (Avenue de Lacoste)	Département
8	Élargissement de la RD 209 (Avenue de Lacoste)	Département
9	Élargissement de la RD 210 (Avenue de la Libération	Département
10	Élargissement de la RD 210 E	Département
11	Prolongement du chemin rural du quartier de la Gare jusqu'à la Gare SNCF et aménagement de parking	Commune
12	Création d'une voie reliant le chemin des Peychins et le chemin du Garyonnée	Commune
13	Élargissement du chemin de Lamarque	Commune
14	Élargissement du chemin de Lupian	Commune
15	Élargissement de la Route d'Arsac	Communauté de Communes Médoc-Estuaire
17	Élargissement du chemin rural	Commune
18	Aménagement d'un point public	Commune
19	Aménagement d'un espace public et sauvegarde du Moulin, route de Lusseau	Commune
20	Extension du parking	Commune
21	Sauvegarde du patrimoine remarquable et mise en valeur du Moulin Cros de Maque	Commune
23	Création d'un équipement touristique	Commune
24	Aménagement d'un Parking	Commune

0 250 500 m

LEGENDE

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Espaces boisés significatifs au titre de l'article L131-27 closed en EBC

Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Arbre Remarquable et éléments boisés constitutifs de la trame verte
- Bats a protéger
- Élément de paysage à protéger
- Secteur à protéger pour Motif Ecologique
- Plantation à réaliser

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Zone inondable

Autres indications

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Tracé de passage cibligé
- Secteurs à l'intérieur desquels le rez de chaussée des constructions affectées au commerce/ou aux activités de services existants à la date d'opposition du PLUi doivent être préservés
- Secteur comportant des OAP

Zonage
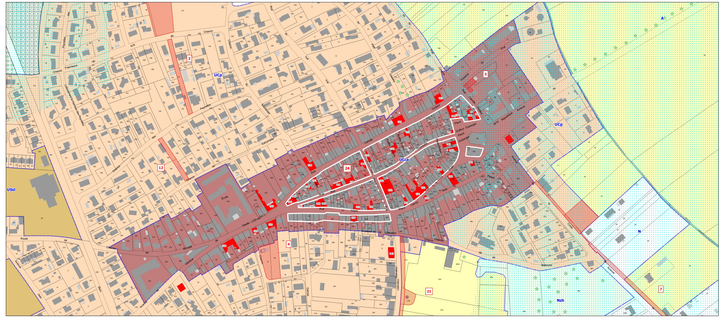
- UCca - Secteur correspondant au centre ancien de Macau à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services
- UCp - Secteur correspondant aux secteurs d'habitat contemporain à dominante pavillonnaire
- UH - Zone urbaine de hameau à caractère principal d'habitat pavillonnaire correspondant aux quartiers qui ne sont pas en continuité avec la centralité urbaine du bourg
- UEae - Secteur correspondant aux activités économiques
- UEsi - Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs
- AUH1 - Secteur correspondant aux terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère principal d'habitat
- AUH2 - Secteur correspondant aux terrains insuffisamment équipés destinés à l'urbanisation à long terme par le biais d'une modification du PLU
- Aea - Secteur destiné à la mise en valeur agricole des sols
- Aeq - Secteur destiné aux activités équestres
- N - Zone naturelle et Forestière
- Nd - Secteurcorrespondant à l'ancienne décharge communale située à Cantelaude
- Nna - Secteur correspondant aux espaces naturels majeurs à protéger, (Zones Natura 2000 « site n°FR7200677 – Estuaire de la Gironde » et « site n°FR7200700 – La Garonne»)
- Nzh - Secteur correspondant aux zones humides